selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2018 Numéro de version 4 Révision: 13.06.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: KIT DE REPARATION SANITAIRE Comp. B Durcisseur
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation : Durcisseur
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil Tél. : 04 76 75 42 38 Rue du Pré Didier Fax : 04 76 56 14 49 38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1 @soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA: Tél: 01 45 42 59 59 http://www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange :
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 Flamme

Org. Perox. E H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage :
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS02

GHS07 GH

- · Mention d'avertissement : Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: peroxyde de dibenzoyle
- · Mentions de danger :

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2018 Numéro de version 4 Révision: 13.06.2018

Nom du produit: KIT DE REPARATION SANITAIRE – Comp. B - Durcisseur

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.

- · Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml :
- · Pictogrammes de danger :







GHS02 GHS07 GHS09

- · Mention d'avertissement : Attention
- ·Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

peroxyde de dibenzoyle

· Mentions de danger :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.

- · 2.3 Autres dangers :
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB :
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
	peroxyde de dibenzoyle	25-50%
EINECS: 202-327-6 Reg.nr.: 01-2119511472-50	Org. Perox. B, H241; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
EINECS: 205-011-6	phtalate de diméthyle substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-50%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Reg.nr.: 01-2119456816-28	éthylène-glycol . STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302	2,5-10%

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 13.06.2018 Numéro de version 4 Révision: 13.06.2018

Nom du produit: KIT DE REPARATION SANITAIRE - Comp. B - Durcisseur

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours :
- · EN CAS D'INHALATION:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- · EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · EN CAS D'INGESTION: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Indications destinées au médecin:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction :
- · Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers :
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Porter un vêtement personnel de protection.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.

· Préventions des incendies et des explosions:

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2018 Numéro de version 4 Révision: 13.06.2018

Nom du produit: KIT DE REPARATION SANITAIRE - Comp. B - Durcisseur

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: 5.2
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle :

of 1 williams we consider.
· Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail:
94-36-0 peroxyde de dibenzoyle
VME Valeur à long terme: 5 mg/m³
131-11-3 phtalate de diméthyle
VME Valeur à long terme: 5 mg/m³
107-21-1 éthylène-glycol
VME Valeur momentanée: 104 mg/m³, 40 ppm Valeur à long terme: 52 mg/m³, 20 ppm risque de pénétration percutanée
ingue de penerament per emanee

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition :
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants :

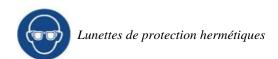
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2018 Numéro de version 4 Révision: 13.06.2018

Nom du produit: KIT DE REPARATION SANITAIRE – Comp. B - Durcisseur

· Protection des yeux:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et	chimiques essentielles
· Indications générales	-
· Aspect:	
Forme:	Pâteuse
Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non applicable.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 100°C
· Point d'éclair :	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Peut provoquer un incendie.
· Température d'inflammation:	410°C (DIN 51794)
· Température de décomposition:	$SADT = 50^{\circ}C$
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20°C:	23 hPa
· Densité à 20°C:	$1,262 \text{ g/cm}^3 \text{ (DIN 53217)}$
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
· Teneur en solvants;	
Eau:	10,0 %
VOC (CE)	6,00 %
VOCV (CH)	0,00 %
Teneur en substances solides:	84,0 %

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2018 Numéro de version 4 Révision : 13.06.2018

Nom du produit: KIT DE REPARATION SANITAIRE - Comp. B - Durcisseur

· 9.2 Autres informations :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique :
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Réactions au contact des agents de réduction.

Réactions au contact des métaux lourds.

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.

- · 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Benzène

Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :
- · Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 $\cdot \textit{L\'esions oculaires graves/irritation oculaire}:$

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :
- · Mutagénicité sur les cellules germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité :
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Très toxique chez les poissons.

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 13.06.2018 Numéro de version 4 Révision: 13.06.2018

Nom du produit: KIT DE REPARATION SANITAIRE - Comp. B - Durcisseur

- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux : 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- · Recommandations:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets :

16 09 03* peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandations:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA

UN3108

- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

UN3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (peroxyde de dibenzoyle), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl

peroxide), MARINE POLLUTANT

· IATA ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl

peroxide)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- \cdot ADR



· Classe · Étiquette 5.2 (P1) Peroxydes organiques.

5.2

 $\cdot IMDG$



· Class

5.2 Peroxydes organiques.

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 13.06.2018 Numéro de version 4 Révision: 13.06.2018

Nom du produit: KIT DE REPARATION SANITAIRE - Comp. B - Durcisseur

· Label	5.2
· IATA	
· Class	5.2 Peroxydes organiques.
· Label	5.2
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin:	Oui
	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Peroxydes organiques.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F- J , S - R
· Stowage Category	D D
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" acids.
3 3	SG36 Stow ''separated from'' alkalis.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annex	se II
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
<u> </u>	***
 Indications complémentaires de transport: Remarks: 	Marquage spécifique avec le symbole (poisson et
· Remarks.	marquage specifique avec le symbole (poisson el arbre).
	urbre).
· ADR	
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	500 g
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE SOLIDE (PEROXYDE DE DIBENZOYLE), S

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- *Directive 2012/18/UE* :
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I : Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO :

P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES

ORGANIQUES E1: Danger pour l'environnement aquatique

- \cdot Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas : 50 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut : 200 t

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 13.06.2018 Numéro de version 4 Révision: 13.06.2018

Nom du produit: KIT DE REPARATION SANITAIRE - Comp. B - Durcisseur

· Prescriptions nationales:

Classe	Part en %
NK	2,5-10

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes:

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Org. Perox. B: Peroxydes organiques - Type B

Org. Perox. E: Peroxydes organiques – Type E/F

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente